

## Participation du public – Synthèse des observations

**Synthèse des observations du public sur le projet d'arrêté relatif à la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de CO<sub>2</sub> dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre.**

**Ce projet d'arrêté a été soumis à la participation du public du 25 avril au 21 mai 2013 en application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement**

**1°) Nombre total d'observations reçues : 6 (voir ci-joint)**

### **2°) Synthèse des observations**

Deux observations n'appellent aucun commentaire : l'un des répondants salue l'initiative et l'autre estime que l'on ne peut que se soumettre aux règles européennes.

Un troisième répondant estime qu'il faut taxer les *« carburants aériens au mêmes taux que les carburants pour les véhicules terrestres »* et un quatrième suggère de *« faire appliquer les lois actuelles de manière stricte et équitable pour tous, en ne négligeant pas les grosses entreprises qui émettent beaucoup de CO<sub>2</sub> »*.

Ces deux remarques excèdent largement les objectifs poursuivis par le présent arrêté.

Un cinquième répondant pense qu'il est urgent de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de mettre en place des lois visant à les réduire significativement et *« cesser de vouloir repousser l'échéance de la mise en place de ces lois pour des copinages, des intérêts financiers »*.

Un sixième est plus précis *« Le CO<sub>2</sub> n'a pas l'importance négative qu'on lui prête et d'autre part il a des retombées positives à travers le cycle naturel de l'élément carbone. Absorbé par les arbres, lesquels rejettent de l'oxygène indispensable à la vie. Je ne partage donc pas cette psychose. Ensuite, se référer à des logiciels d'Eurocontrol n'est pas bon. Il faut imposer le calcul simple du poids molaire d'atomes de carbones contenu dans les composants additionnés du carburant utilisé calibré par les raffineries. C'est plus précis, sûr, net, clair et incontestable. Il est très facile de calculer le nombre de molécules de CO<sub>2</sub> avec la consommation d'oxygène en sus de celle de carburant relevées aux compteurs avions appropriés. Voilà mes observations en tant que pilote d'avion moi-même »*

### **3°) Observations du public prises en compte dans le projet d'arrêté**

Le présent arrêté vise précisément à faciliter la mise en œuvre des règlements de la Commission du 21 juin 2012 (n° 600/2012 et 601/2012) et ne constitue donc nullement une volonté de repousser l'échéance de la mise en place de ces dispositions.

Par ailleurs, il convient de noter qu'il existe un large consensus scientifique concernant les effets négatifs du CO<sub>2</sub>.

On peut relever également que les logiciels d'évaluation mis en œuvre par l'organisme Eurocontrol constitue les outils les plus adaptés pour estimer l'activité de chaque exploitant d'aéronefs et déterminer en conséquence ses émissions de CO<sub>2</sub>.